

Réunion du Conseil d'administration du jeudi 22 juin 2017
Relevé de décisions

ADMINISTRATEURS PRESENTS

Membres de droit :

Madame Brigitte Mangeol
Madame Nathalie Ethuin

Personnalités extérieures :

Monsieur Patrick Kanner
Madame Audrey Linkenheld
Monsieur Alexandre Lallet

Professeurs des universités :

Monsieur Philippe Darriulat

Autres personnels d'enseignement :

Monsieur François Benchendikh
Madame Anne Bazin
Monsieur Cédric Passard
Madame Cécile Leconte
Madame Elise Julien

Personnels Biats :

Monsieur Jean-François Baton

Etudiant-e-s :

Monsieur Maxime Barbier
Monsieur Robin Magisson
Monsieur Théo Mannechez
Madame Camille Sebire
Madame Faustine Bourgoïn

ADMINISTRATEURS REPRESENTES

Membres de droit :

Madame Nathalie Loiseau, *procuration à Brigitte Mangeol*
Monsieur Olivier Duhamel, *procuration à Brigitte Mangeol*

Personnalités extérieures :

Monsieur Louis Dreyfus, *procuration à Patrick Kanner*
Monsieur Gérald Darmanin, *procuration à Alexandre Lallet*
Madame Agathe Doublet, *procuration à Alexandre Lallet*

Professeurs des universités :

Monsieur Michel Lascombe, *procuration à François Benchendikh*
Monsieur Pierre Mathiot, *procuration à Philippe Darriulat*
Monsieur Patrick Mardellat, *procuration à Philippe Darriulat*
Monsieur Aymeric Potteau, *procuration à François Benchendikh*

Etudiant-e-s :

Madame Léonore Folgueral, *procuration à Maxime Barbier*
Madame Clara Le Guyader, *procuration à Faustine Bourgoïn*

Assistent également à la séance à titre consultatif et invités permanents :

Monsieur le recteur de l'académie de Lille, représenté par monsieur Eric Billot
Monsieur Benoît Lengaigne, directeur
Madame Chantal Figueredo, directrice générale des services
Madame Emmanuelle Calandre, directrice de cabinet
Madame Isabelle Tavernier, agent comptable
Madame Blandine Lenoir, responsable des affaires financières et techniques
Madame Anne-Claire Beurthey, directrice du développement et des partenariats institutionnels

Invité à cette séance :

Monsieur Guillaume Duseigneur, responsable des relations internationales

La séance est ouverte à 18h05 sous la présidence de monsieur Philippe Darriulat, doyen d'âge.

I. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 28 février 2017

Le président demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal (PV) du Conseil d'administration du 28 février 2017 avant de le mettre au vote.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les membres présents et représentés.

II. Affaires financières

Décisions budgétaire modificative (DBM)

Le directeur explique que cette DBM vient modifier le budget initial 2017. Elle a été rendue nécessaire suite aux éléments ci-dessous, non connus au moment de l'élaboration du budget 2017 :

- L'attribution de supports états permettant de réduire notre « masse personnels » sur ressources propres.
- Les coûts de fonctionnement des nouveaux bâtiments qui ont été minorés
- L'autonomie en recettes et en dépenses du dispositif Erasmus + alors que jusqu'à présent, l'école dépendait de Lille2.

La décision budgétaire modificative (DBM) n° 1 est adoptée à l'unanimité sans remarques ou questions particulières.

III. Etudes et scolarité

Information sur les recrutements d'enseignants et enseignants-chercheurs

Réforme du premier cycle (années 1 et 2 du cursus)

Règlement des études et maquettes pour l'année 2017-2018

Création d'une Dean's List

Le directeur explique la démarche qui a abouti au travail réalisé sur la réforme du 1^{er} cycle et précise les principales modifications. Il ajoute que seule la réforme de la 1^{ère} année entrera en vigueur à la rentrée 2017/2018. Celle concernant la 2^{ème} année, interviendra à la rentrée 2018/2019.

L'expérimentation d'une nouvelle méthode de notation en 1^{ère} année (notation par lettres) fait débat. Certains enseignants présents pensent que cette mise en œuvre à la rentrée 2017 est précipitée et sont insatisfaits de la méthode employée pour mener à bien cette réforme. D'autres enseignants, partisans de cette réforme indiquent qu'il s'agit là d'un enjeu majeur pour l'école car il s'agit plutôt d'introduire une validation de compétences.

Après de longs débats sur la pertinence du système de notation, le président propose de passer au vote du règlement des études. Il lui est demandé de sortir la nouvelle proposition de notation du règlement des études.

Le vote se fait donc, dans un premier temps, sur la nouvelle notation et, dans un second temps, sur le règlement des études.

L'expérimentation d'une nouvelle méthode de notation en première année est adoptée à la majorité.

Le règlement des études proposé fait l'objet des quelques modifications ci-dessous :

Article 2-8-8 A l'issue du semestre 2, ils effectuent leur quatrième année à Münster et restent à Münster pour leur cinquième année ou reviennent à Lille.

Article 2-16-12 : le directeur des études indique que lors du vote du règlement des études de l'an dernier, la circulaire relative à l'année de césure n'était pas connue. Aujourd'hui, afin d'être conforme à cette circulaire, il précise que les deux dernières phrases « Durant l'année de césure ...jusqu'à versement des bourses », sont supprimées.

Le règlement des études est adopté à la majorité.

Les maquettes des formations pour l'année 2017/2018 sont adoptées à la majorité.

Départ de Philippe Darriulat qui laisse la présidence à Brigitte Mangeol

Création d'une Dean's List (en remplacement de la bourse au mérite)

Le directeur effectue un rappel de la procédure conduisant à la création d'une Dean's List.

Il indique qu'il s'agit d'une régularisation dans la mesure où il devait établir cette liste sur la base des propositions des enseignants (es) concernés, pour le 31 mars de l'année en cours. Les étudiantes et les étudiants inscrits sur la Dean's List sont sélectionnés pour la qualité de leur participation et de leur engagement dans un programme. L'enveloppe associée à la Dean's list est de 4000 euros.

La Dean's List est adoptée à la majorité.

IV. Direction des relations internationales

Critères d'attribution des allocations et des bourses en Commission de mobilité Internationale

Conditions de prise en charge du TOEFL

Le responsable du service des relations internationales (RI) présente les nouvelles dispositions d'attribution des allocations et bourses de mobilité internationale qui sont attribuées par la commission de mobilité internationale et indique que celles-ci s'appuieront essentiellement sur des critères sociaux.

Ces dispositions, adoptées à la majorité, entreront en vigueur à la rentrée 2017/2018.

Le directeur présente les modifications des modalités de remboursement du TOEL pour les étudiants boursiers de deuxième année compte tenu de l'augmentation du prix de ce test.

La nouvelle grille de remboursement est adoptée à la majorité.

V. Fonctionnement institutionnel

Information sur les recrutements de personnels administratifs et de bibliothèque

Charte égalité femme/homme

Déménagement et nouveaux locaux

-cafétéria

-bibliothèque

-recensement et suivi des besoins

Les points d'information qui ne font pas l'objet d'une délibération seront détaillés dans le procès-verbal de la séance

Bibliothèque

Le directeur rappelle l'opportunité de l'extension de la bibliothèque, notamment dans le cadre du plan PBO (Plan Bibliothèque Ouverte). Compte tenu du montant du fonds de roulement mobilisable, environ deux millions d'euros, il propose au Conseil de réserver la différence entre ces deux millions et le montant correspondant au ratio prudentiel conseillé (750 000 euros), au projet d'extension de la bibliothèque.

Le fléchage de 1,25 million d'euros du fonds de roulement pour les travaux d'extension de la bibliothèque est adopté à l'unanimité.

Charte égalité femme/homme

La charte égalité femmes/hommes proposée a l'ambition d'adapter les textes nationaux sur ce thème à la situation particulière de l'école. Elle émane d'un groupe de travail coordonné par le responsable de la vie étudiante et associative. Après une longue discussion sur ce texte, ce texte ne fait pas consensus.

Le président propose que le CA prenne acte que le document présenté sera la base de travail pour la rédaction finale de « la charte pour l'égalité » qui sera présentée au CA du mois d'octobre. Un groupe de travail élargi sera constitué.

Cette proposition recueille la majorité des voix des membres présents et représentés.

VI. Réseau

Information sur les concours

Arrêt du concours commun de deuxième année

Ces points d'information seront détaillés dans le procès-verbal de la séance, pas de délibération.

VII. Questions diverses et informations

Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail

Section disciplinaire

Tri sélectif

Ces points seront détaillés dans le procès-verbal de la séance, pas de délibération.

La présidente lève la séance à 22h00.